

Les frais du PER assurantiel*

Contrat PANTHEA

Montant minimal de versement initial : 2500€ ou 500€ si transfert entrant

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat 20 €

Frais annuels

Frais de gestion du plan

Frais des supports

Support fonds en euros	1% maximum
Support unités de compte	1% maximum
Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée à horizon	2% maximum ¹

Frais de gestion des fonds²

1/ Gestion libre

Fonds actions ** (moyenne)	2,08%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,94%
Fonds obligations (moyenne)	1,22%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,52%
Fonds immobilier **** (moyenne)	1,90%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,65%
Fonds diversifiés (moyenne)	2,01%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,77%

2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)

Profil prudent (moyenne)	1,81 %
Dont taux de rétro cessions de commissions***	NC
Profil équilibré (moyenne)	2,10%
Dont taux de rétro cessions de commissions***	NC
Profil dynamique (moyenne)	2,38 %
Dont taux de rétro cessions de commissions***	NC

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais forfaitaires	NA

¹D'autres modes de gestion sont proposés sur le contrat avec des frais supplémentaires aux frais des supports en unités de compte.

² Les moyennes ont été calculées sur la base des données communiquées par les fournisseurs de données financières. Elles ne tiennent donc pas compte des supports pour lesquels aucune donnée n'ont été communiquées

* : le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau

** : la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FPS) et les titres vifs.

*** : part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

**** : la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	4,50% maximum
Frais de changement de modes de gestion (% ou en €)	NA
Frais d'arbitrage Proportionnels ou forfaitaires	0,25% maximum ³
Nombre d'arbitrages gratuits par an	1
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1% maximum avant la 5e année, 0% au-delà ⁴
Frais sur les versements de rente	1,5% maximum ⁵
Frais de rachat	0% ³

³ Pour les SCPI, à ces frais s'ajoutent 3% de pénalités en cas d'arbitrage sortant ou rachat dans les 3 ans suivant l'investissement

⁴ A noter, lors d'un transfert, la valeur de l'épargne-retraite peut être diminuée d'une éventuelle réduction du Fonds général

⁵ Frais réduits à 1 % en cas de versement de la rente en une fois.

NA : non applicable

